

## SUBVENTION DE LA MSA (Mutualité Sociale Agricole).

<b>Bénéficiaire</b>	Ressortissant agricole : <ul style="list-style-type: none"><li>- exploitant ou salarié</li><li>- actif ou retraité du régime agricole à titre principal</li></ul> Propriétaire occupant ou accédant à la propriété.
<b>Ressources</b>	1 pers : 1 490,58 € / mois 2 pers : 2 235,87 € / mois
<b>Bâtiment</b>	Le logement doit être ou devenir la résidence principale.
<b>Nature des travaux</b>	Installation de sanitaires, d'un chauffage, agrandissement lié à un événement familial, travaux d'accessibilité.
<b>Montant de la subvention</b>	Maximum 460 € pour travaux classiques Maximum 600 € pour travaux d'accessibilité
<b>Où s'adresser :</b>	Mutualité Sociale Agricole Conseillère Habitat 75, Bd François Mitterrand 63041 Clermont-Ferrand Cedex 1 Tél : 04.73.43.75.37

Mise à jour : janvier 2010